SMIRTOM du SAINT-AMANDOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL du 1er décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 1er décembre à neuf heures 30, le bureau syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, président.

Date de la convocation : 24 novembre 2014

Nombre de membres : Nombre de membres : 9
Présents : 6
Pouvoir : 0
Absents, excusés : 3

Présents

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : Messieurs Bernard JAMET, Jacques DEVOUCOUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Olivier HURABIELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER: Messieurs Christian FAUCHER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES : Monsieur Dominique DUBREUIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES : Monsieur Roland GILBERT

Absents, excusés

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE : Madame Chantal TRAVERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : Monsieur Jean-Pierre RENAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES : Monsieur Olivier COMBETTE

BUREAU SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT-AMANDOIS

Séance du 1er décembre 2014

Délibération n° 2014-DB00015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DECHETTERIE / SITE TECHNIQUE

Afin de poursuivre le dossier de réalisation de la future déchetterie de Drevant et du site technique, il convient de solliciter les subventions auprès des différents organismes susceptibles d'apporter une aide financière.

Il convient donc d'établir un plan de financement prévisionnel de cette opération afin de constituer les dossiers de demande de subvention.

Plan de financement prévisionnel :

Le montant total de l'opération se décompose comme suit :

DECHETTERIE

Montant des travaux : 900 000€

Subvention Conseil Général : 45 735 €

Subvention ADEME: 150 000 €

SITE TECHNIQUE /RECYCLERIE RESSOURCERIE

Montant des travaux : 1 840 000 €

Subvention Conseil Général: 150 000 €

Subvention Région: 100 000 €

Subvention ADEME: 400 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau syndical autorise le président à solliciter les subventions précitées.

La délibération est votée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Le président,

Bernard JAMET